

COLUMBUS CITY SCHOOLS

ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE



COLUMBUS
CITY SCHOOLS

LE MANUEL DE LA FAMILLE

16 août 2021

SOMMAIRE

	PAGE
INTRODUCTION.....	3
CURRICULUM.....	4
LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME ...	4
JOURNÉES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	
EXCURSIONS SCOLAIRES	
VISITES À DOMICILE	
POLITIQUES ET PROCÉDURES	5-15
HEURES DE FONCTIONNEMENT	
CONGÉ ANTICIPÉ / ANNULATION DES COURS	
VISITORS	
DIRECTIVES SUR L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRIÉTÉ	
INSCRIPTION / ENREGISTREMENT	
CHANGEMENT D'ADRESSE	
CODE VESTIMENTAIRE	
VÊTEMENTS DE RECHANGE	
DIRECTIVE SUR LA NUTRITION	
FÊTES DE CLASSE	
PETIT-DÉJEUNER	
ÉVALUATION MÉDICALE ET DENTAIRE	
MÉDICAMENTS	
MALADIE ET INFECTION TRANSMISSIBLE	
PHOTOGRAPHIES	
PRÉSENCE ET RETARD	
AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT	
NUMÉROS D'URGENCE	
LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA LOI	
DISCIPLINE	
SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	16
ÉVALUATION	
PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (IEP)	
SERVICES CONNEXES	
DÉCLARATION DE RÉÉVALUATION DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE	
TRANSPORTATION	
PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES PARENTS	
PARTICIPATION DES FAMILLES	18
FORMULAIRE D'ACCORD FAMILIAL POUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE	20
FORMULAIRE DE SIGNATURE DE LA POLITIQUE DE PRÉSENCE SCOLAIRE.....	21

INTRODUCTION

Le programme d'éducation de la petite enfance (EPE) de Columbus City Schools est un programme adapté au développement qui fournit des services complets aux enfants d'âge préscolaire et à leurs familles dans les domaines de l'éducation, des services de santé, des services sociaux et des partenariats familiaux et communautaires. Chaque enfant que nous servons réussira et sera préparé à entrer au jardin d'enfants, prêt à continuer à apprendre, grâce à un programme qui :

- Est convaincu que chaque enfant peut et va apprendre.
- Voit la promesse, l'espoir et le potentiel dans chaque enfant.
- Emploie des membres du personnel hautement qualifiés et dévoués.
- Surveille ses programmes pour assurer une amélioration continue.
- Offre un développement professionnel continu à son personnel.
- Implique et valorise les parents en tant que partenaires de l'éducation de leur enfant.
- Aligne un programme d'études et une évaluation appropriée sur les normes nationales et celles de l'état.

La mission du programme EPE de Columbus City Schools est de fournir une base solide à tous les enfants - une base qui prépare chaque élève au niveau d'apprentissage suivant et au-delà. Cette mission est basée sur la mission et la vision globale de Columbus City Schools : Chaque élève est hautement éduqué, préparé au leadership, au service, habilité à réussir en tant que citoyen dans une communauté globale et une vision de 100% de réussite des élèves.

Ce manuel de la famille est un guide de référence complet concernant les politiques et les procédures pour les enfants qui participent aux programmes fournis par la division de l'éducation de la petite enfance de Columbus City Schools. Les politiques et procédures sont susceptibles d'être modifiées si nécessaire.

CURRICULUM

Le programme d'éducation de la petite enfance (EPE) de Columbus City Schools met en œuvre un programme écrit, basé sur la recherche, complet et conforme aux normes de contenu de l'apprentissage précoce d'Ohio. Ces normes sont définies par le département de l'éducation d'Ohio et mettent l'accent sur tous les domaines du développement - cognitif, social, émotionnel et physique. Le programme adapté au développement répond aux besoins d'apprentissage de chaque enfant, ainsi qu'aux besoins collectifs de tous les enfants, les guidant tous vers la réussite.

Le bureau de l'apprentissage précoce et de la préparation à l'école a fourni une orientation pour la présélection et l'évaluation des enfants d'âge préscolaire. En conséquence, le programme d'éducation de la petite enfance de Columbus City Schools estime que l'évaluation est un processus continu et devrait être utilisée comme un « aperçu » de la situation de votre enfant dans chaque domaine du développement de l'enfance. L'évaluation des progrès des enfants a lieu tout au long de l'année scolaire.

Les outils d'évaluation du développement peuvent inclure :

- Évaluation de l'apprentissage précoce d'Ohio (Ohio Early Learning Assessment) (ELA)
- Outil de l'examen préalable de Brigance (Brigance Screening Tool)
- Évaluations informelles des enseignants : c'est-à-dire observations, dossiers anecdotiques, listes de vérification
- Évaluation du programme scolaire

LES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

JOURNÉES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Disposer d'un personnel hautement qualifié est essentiel à la qualité du programme. Par conséquent, plusieurs jours de l'année scolaire sont réservés au personnel pour qu'il assiste à des sessions de développement du personnel. Ces dates sont établies et communiquées à toutes les familles au début de l'année scolaire. **Les jours de développement professionnel de l'EPE, il n'y a pas de cours pour les enfants de l'EPE.**

EXCURSIONS SCOLAIRES

Les excursions pour le programme de l'EPE sont considérées comme faisant partie du programme scolaire et sont planifiées autour de thèmes, de journées/événements spéciaux et des objectifs du programme. Il est demandé à toutes les familles de remplir un formulaire au début de l'année scolaire, donnant la permission à leur enfant de participer à toutes les sorties scolaires. Tout enfant ne disposant pas d'un formulaire d'autorisation signé doit rester à la maison le jour de la sortie. Seuls les enfants ayant

reçu une autorisation seront autorisés à participer aux excursions. La division de la petite enfance se félicite de la participation des parents et des familles et encourage les familles à contacter l'enseignant de leur enfant pour obtenir plus d'informations sur les possibilités d'accompagnement.

VISITES À DOMICILE

Conformément aux protocoles de santé et de sécurité de l'état, du gouvernement fédéral et du district, le personnel de l'EPE (enseignant et assistants pédagogiques) effectue parfois des visites à domicile dans les familles participantes. C'est l'occasion pour le personnel éducatif de voir l'enfant avec sa famille à la maison et d'apprendre à mieux les connaître. C'est l'occasion pour les parents de poser des questions et d'apprendre ce qui se passe avec leur enfant à l'école. Il s'agit d'une réunion informelle, et les familles ne sont pas censées recevoir ou fournir des rafraîchissements au personnel. La plupart des visites durent de 20 à 30 minutes. Les visites à domicile sont organisées à l'avance, et le personnel ne se rendra qu'aux domiciles pour lesquels des dispositions préalables ont été prises.

Des visites virtuelles à domicile peuvent être incluses si elles sont jugées appropriées.

POLITIQUES ET PROCÉDURES

POLITIQUE DE PORTE OUVERTE

Columbus City Schools a une politique de portes ouvertes. Les parents sont encouragés à visiter l'école, à observer les salles de classe, à faire du bénévolat et à participer aux fonctions de l'école dans la mesure du possible. Le personnel de bureau informera le personnel de l'EPE si un parent vient dans leur salle, par courtoisie pour le personnel.

Pour des besoins individuels/conférences, les parents sont encouragés à fixer un moment séparé pour rencontrer le personnel lorsque les élèves ne sont pas présents.

Conformément à la règle 3301-37-07-(E) de l'ODE relative à l'octroi de licences pour les établissements préscolaires : « Tout parent d'un enfant inscrit au programme est autorisé à accéder librement à l'école pendant les heures d'ouverture pour contacter son enfant, évaluer les soins fournis par le programme, les locaux ou à d'autres fins approuvées par le directeur. Dès son entrée dans les locaux, le parent doit se présenter au bureau de l'école. »

HEURES DE FONCTIONNEMENT

Les classes d'EPE et la plupart des classes inclusives d'EPE (celles qui accueillent à la fois des élèves ayant des besoins spéciaux et des camarades d'EPE) suivent un horaire de journée complète, généralement de 9h00 à 15h30.

Cependant, les élèves de l'EPE peuvent participer au programme de petit-déjeuner de leur école, qui commence généralement à 8h30.

En outre, il existe des classes d'EPE d'une demi-journée pour les enfants de 3, 4 et 5 ans identifiés comme ayant des besoins spéciaux. Les sessions du matin dans ces classes se déroulent généralement de 9h00 à 11h30. Cependant, ces élèves peuvent participer au programme de petit-déjeuner de leur école, qui commence généralement à 8h30. La session de l'après-midi dans ces salles de classe est de 13h00 à 15h30.

CONGÉ ANTICIPÉ / ANNULATION DES COURS

Il peut y avoir des périodes de fermeture de l'école autres que celles qui sont indiquées sur le calendrier scolaire. Des conditions météorologiques telles que le verglas, les inondations et la neige ont entraîné la fermeture d'écoles dans le passé. Si les écoles sont fermées en raison des conditions météorologiques, l'information sera publiée sur le site web du district et annoncée sur les stations de radio et de télévision locales.

DIRECTIVES SUR L'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ

Un enfant doit être propre avant de participer à un programme d'EPE dans le district. Les enfants apprenant à aller aux toilettes ne portent plus de couches ou de sous-vêtements jetables (pull ups), peuvent dire à un adulte quand ils ont besoin d'aller aux toilettes et peuvent s'occuper de leur propre hygiène. **(Veuillez noter que cette politique ne s'applique pas aux enfants qui ont un PEI ou IEP).**

Les accidents peuvent arriver et arrivent, c'est pourquoi nous vous demandons d'envoyer des vêtements de rechange pour votre enfant à l'école. Les accidents, par définition, sont des incidents inhabituels et ne devraient se produire que rarement. Si des accidents de toilette se produisent fréquemment à l'école, le personnel de l'EPE consultera la famille afin de créer un plan individualisé pour résoudre le problème d'apprentissage de la propreté.

INSCRIPTION/ENREGISTREMENT

***Veuillez noter que le processus d'inscription et de placement est légèrement différent pour les élèves ayant un PEI (IEP).**

Les élèves de l'EPE doivent avoir 4 ans au 30 septembre. Si votre enfant a 5 ans au 30 septembre, il/elle n'est pas éligible pour la prématernelle mais pour la maternelle.

* Remarque : les élèves qui ont droit à des services d'éducation spécialisée doivent avoir un âge différent.

L'inscription en ligne (OLR) débute chaque année en février et les rendez-vous commencent en avril à l'inscription centrale. La Division de l'éducation de la petite enfance adhère aux directives fédérales relatives à l'inscription prioritaire en

maternelle pour les élèves/familles qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

- Les jeunes placés en famille d'accueil.
- Les familles qui reçoivent des prestations SNAP (coupons alimentaires).
- Les familles qui sont dans un logement temporaire (sans abri).
- Les apprenants de la langue anglaise

Les directives fédérales relatives aux fonds de titre prévoient également une inscription prioritaire pour les élèves qui remplissent les deux conditions suivantes :

- Les élèves présentant des difficultés en matière de littératie et de langage (les informations sont recueillies par le biais d'une enquête en ligne auprès des parents).
- Élèves présentant des difficultés en matière de comportement social et émotionnel (les informations sont recueillies par le biais d'une enquête en ligne auprès des parents).

Les familles qui ne répondent pas à ces critères seront placées sur une liste d'attente et, si des places sont disponibles, elles en seront informées à une date ultérieure.

Le parent/tuteur légal doit remplir le formulaire d'inscription en ligne et rencontrer le spécialiste de l'inscription. Une fois que les documents d'inscription ont été soumis et que le rendez-vous a été fixé, le parent/tuteur se rendra sur le portail des parents et remplira le formulaire de demande d'inscription de l'école maternelle. Ils auront la possibilité de sélectionner jusqu'à trois écoles pour que leur enfant ait la possibilité de les fréquenter. Si une offre est faite, le parent/tuteur aura 48 heures pour accepter ou refuser. Si le parent/tuteur ne répond pas à l'offre, celle-ci sera automatiquement refusée.

VEUILLEZ LIRE : Les élèves de maternelle inscrits dans les écoles de la loterie (Columbus Spanish Immersion, Columbus Africentric, Duxberry Park, Ecole Kenwood et Oakland Park) pour 2022-2023, devront participer au processus de loterie pour l'inscription en maternelle pour l'année scolaire de 2023-2024. Il n'y a pas d'inscription prioritaire pour la maternelle.

En raison de la forte demande pour le programme ECE, les élèves qui vivent en dehors du district de Columbus City Schools ne seront pas pris en compte pour l'inscription.

La documentation d'un examen physique et dentaire effectué par un professionnel de la santé au cours des 12 derniers mois ainsi que les autres documents d'inscription doivent être remplis avant que l'enfant ne participe au programme. Ces examens doivent être mis à jour avec un nouvel examen documenté tous les 12 mois.

CHANGEMENT D'ADRESSE

La mobilité est un facteur dans nos écoles, et les familles déménagent de temps en temps. Veuillez vous rendre sur votre portail parental et télécharger les informations requises. Il y a une courte vidéo sur le site web du district (ccsoh.us) sous la rubrique inscription pour plus

d'informations sur la façon de télécharger les informations. Documents nécessaires pour le changement d'adresse (les familles doivent fournir/transférer l'un des éléments suivants) :

- Une facture récente de services publics (gaz, électricité ou eau) au nom du parent/tuteur. (Les factures de téléphone ou de télé ne sont pas acceptables).
- Un contrat de location actuel avec le nom du parent/tuteur. Le nom et le numéro de téléphone du propriétaire doivent être fournis afin de vérifier le bail.
- Deux récents chèques d'emploi avec le nom et l'adresse du parent/tuteur.
- Le talon de chèque le plus récent, reçu du Département des services sociaux ou de la sécurité sociale, adressé au parent.
- Déclaration du département des services sociaux ou de la sécurité sociale, sur papier à en-tête, indiquant l'adresse utilisée par le parent pour la réception des chèques. Même si le parent fait livrer les chèques à une boîte postale, le travailleur social peut être en mesure de fournir la vérification d'une adresse pour le parent, sur le papier à en-tête de l'organisme.
- Déclaration du bureau du personnel de l'employeur du parent, sur papier à en-tête, indiquant l'adresse utilisée par le parent à des fins d'emploi et pour la soumission des formulaires W-2 de l'Internal Revenue Service (IRS).
- [Questionnaire sur le logement des élèves \(Student Housing Questionnaire\)](#) - pour les familles déplacées en raison d'une crise du logement
- Preuve de garde/tutelle (si autre que le parent biologique/résidentiel) - Document de garde - Copie certifiée conforme de l'ordonnance ou du décret d'un juge ou de la modification d'une telle ordonnance attribuant les droits et responsabilités parentaux et désignant un parent résidentiel et le/la gardien(ne) légal(e) de l'enfant (le cas échéant).

Les familles résidant avec une autre personne NON en raison d'une crise du logement, doivent remplir le formulaire de [vérification de la résidence](#) et prendre rendez-vous pour un changement d'adresse en appelant le 614-365-4011. Veuillez laisser un message et quelqu'un vous contactera pour fixer le rendez-vous. La personne avec laquelle vous résidez doit se rendre au rendez-vous avec vous. Elle doit être munie d'une pièce d'identité et d'une copie de sa facture actuelle de services publics (gaz, eau ou électricité uniquement) ou d'un bail/acte de propriété à son nom pour cette résidence.

Un changement d'adresse dû à un changement de garde nécessite une nouvelle [inscription en ligne](#) et un rendez-vous pour l'inscription.

Si votre famille déménage en dehors de la zone de fréquentation de l'école où votre enfant est actuellement inscrit, veuillez contacter le travailleur social de l'EPE pour discuter des ouvertures possibles dans la nouvelle zone de fréquentation. *L'inscription dans une nouvelle école n'est pas garantie.*

Pour les enfants ayant un PEI, un placement alternatif sera effectué dans une école plus proche de la nouvelle adresse si cela est jugé approprié.

CODE VESTIMENTAIRE

Certaines écoles ont un code vestimentaire spécifique. Lorsque c'est le cas, les parents doivent s'y conformer si possible. Pour les écoles qui n'ont pas de code vestimentaire spécifique, veuillez habiller votre enfant avec des vêtements de jeu décontractés et confortables. Ils participeront à de nombreuses activités actives et « salissantes ».

Habillez votre enfant en fonction de la saison et du temps. Les enfants vont dehors tous les jours, si le temps est supérieur à 20 degrés. N'oubliez pas d'apporter des chapeaux et des gants ainsi que des chaussures appropriées pour vos enfants.

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de ne pas autoriser votre enfant à porter des chaussures à bouts ouverts ou à dos ouvert.

Conformément au code vestimentaire de Columbus City Schools, les élèves ne sont pas autorisés à porter des vêtements aux épaules ou au ventre nus et les pantalons doivent être portés autour de la taille.

VÊTEMENTS DE RECHANGE

Il est important que votre enfant ait des vêtements de rechange à garder à l'école. À l'école, il peut y avoir des accidents aux toilettes, des jeux d'eau, de la peinture et des activités extérieures qui peuvent salir ou mouiller les vêtements.

Veillez envoyer un pantalon, une chemise, une paire de chaussettes et une paire de sous-vêtements le premier jour d'école. Si les vêtements sont envoyés à la maison, veuillez les remplacer le jour suivant. Il est également recommandé d'étiqueter les vêtements à l'intérieur avec le nom de l'enfant et d'envoyer les vêtements dans un sac en plastique portant le nom de votre enfant.

Si votre enfant a un PEI et n'est pas utiliser les toilettes, prévoyez d'envoyer des couches ou de pull-ups ainsi que des lingettes à conserver à l'école tout au long de l'année. L'école ne fournit pas de couches et de lingettes. (Les élèves sans PEI doivent être complètement habitués à utiliser les toilettes avant de fréquenter l'école).

DIRECTIVE SUR LA NUTRITION

L'école sert un petit-déjeuner, un déjeuner et une collation tous les jours. Les menus quotidiens comprennent des repas et des collations qui respectent ou dépassent les directives diététiques du ministère Américain de l'agriculture (USDA).

Les parents sont priés de consulter le menu mensuel qui est envoyé à la maison avec les élèves et qui est disponible sur le site web de CCS pour connaître les préférences alimentaires. Les hot-dogs ne sont pas servis aux élèves de l'EPE car ils sont classés comme présentant un risque d'étouffement par l'académie américaine de pédiatrie.

Les allergies alimentaires et les demandes de régimes spéciaux nécessitent une déclaration du médecin qui sera transmise au diététicien de CCS pour évaluation et réponse sur une base individuelle.

Des habitudes alimentaires saines

- Des activités d'éducation et de promotion de la nutrition adaptées à l'âge seront intégrées à l'enseignement en classe.
- Les aliments et les boissons ne seront pas utilisés comme récompense ou comme punition pour les résultats scolaires ou le comportement.

- Les membres du personnel encourageront les élèves à essayer des aliments nouveaux ou moins préférés et ne les forceront jamais à manger quelque chose qu'ils n'aiment pas. Les membres du personnel présenteront de nouveaux aliments et encourageront les élèves à les essayer, mais ne les obligeront pas à goûter ou à manger des aliments s'ils ne sont pas disposés à le faire.
- Le personnel rappellera aux élèves qu'ils peuvent arrêter de manger lorsqu'ils sont rassasiés.
- Un temps suffisant sera alloué lorsque les élèves prennent des repas ou des collations à l'école. L'horaire quotidien favorisera une période détendue et adéquate pour les repas et les collations.
- Les enfants devront se laver les mains avant de manger.

Dans le cadre de l'initiative de santé et de bien-être de Columbus City Schools, nous fournirons aux parents des exemples de repas sains afin de proposer aux enfants des alternatives de repas en famille.

Boissons saines

L'eau sera la seule boisson fournie aux élèves en dehors du petit-déjeuner et du déjeuner servis conformément au National School Lunch Program. Cela inclut également l'offre d'eau lors d'autres célébrations en classe. De l'eau potable sera disponible gratuitement pour tous les élèves tout au long de la journée.

FÊTES DE CLASSE

Les classes d'EPE adhèrent à la politique du district concernant les fêtes de classe. Il est préférable d'offrir des friandises non alimentaires pour les célébrations, y compris un jeu de classe, un livre ou un petit article comme un autocollant ou un crayon pour chaque enfant. Si la politique alimentaire du bâtiment de votre enfant autorise la nourriture extérieure pour les célébrations, veuillez vous conformer à la liste d'aliments sains fournie par l'école ou contacter l'enseignant de votre enfant pour des suggestions et la nourriture doit être préparée commercialement avec des informations nutritionnelles et allergiques clairement étiquetées.

PETIT-DÉJEUNER

Il est très important que les élèves commencent la journée avec un bon petit-déjeuner. L'école dispose d'un programme de petit-déjeuner, mais les parents doivent veiller à ce que leur enfant soit présent à l'heure du petit-déjeuner. Si votre enfant manque l'heure du petit-déjeuner, veuillez lui fournir ce repas avant de venir à l'école. Votre coopération à cet égard est très appréciée.

ÉVALUATION MÉDICALE ET DENTAIRE

Le ministère de l'Éducation d'Ohio (ORC 3301-37-08) exige que les élèves disposent des documents relatifs aux vaccinations requises et d'un examen médical effectué au cours des 12 derniers mois attestant que l'élève est en bonne santé pour s'inscrire au programme avant de commencer l'école. Les élèves ne peuvent pas assister aux cours tant que cette condition n'est pas remplie. La documentation d'un examen doit inclure le nom de l'enfant, sa date de naissance, la date de l'examen, les antécédents médicaux, les problèmes de santé actuels/le diagnostic, les

résultats de l'examen, le dossier d'immunisation, les services de santé, etc. résultats de l'examen, le carnet de vaccination, la signature du prestataire de soins et le tampon officiel du bureau ou de la clinique. Une copie du dossier médical de CCS est jointe à ce manuel, mais tout document contenant les informations requises ou une impression officielle de l'examen par le bureau/la clinique est acceptable. Si l'examen médical expire pendant l'année scolaire, le personnel rappellera aux familles les dates d'expiration, mais c'est en fin de compte la responsabilité des parents/tuteurs de s'assurer que les examens médicaux sont à jour. **Les élèves seront exclus de la classe si la mise à jour de l'examen médical ou des vaccinations n'est pas reçue dans les délais appropriés.** Toutes les informations médicales doivent être remises à l'enseignant de la classe ou à l'infirmière de l'EPE ou du bâtiment. Si vous avez des difficultés à respecter ces exigences, veuillez contacter l'infirmière de l'EPE au **614-365-5822**. Des examens dentaires annuels sont fortement recommandés pour tous les élèves.

Si un(e) élève souffre d'une maladie chronique (asthme, allergies alimentaires, crises d'épilepsie, etc.) ou a des besoins particuliers en matière de santé, veuillez en informer l'infirmière de l'EPE afin que les soins appropriés soient disponibles.

Services Healthchek pour les enfants âgés de moins de 21 ans

Healthchek est le programme de dépistage, de diagnostic et de traitement précoce et périodique (EPSDT) d'Ohio. Il s'agit d'un ensemble de services destinés aux bébés, aux enfants et aux jeunes adultes de moins de 21 ans qui sont inscrits à Ohio Medicaid.

L'objectif de Healthchek est de découvrir et de traiter les problèmes de santé à un stade précoce. Si un problème de santé potentiel est découvert, le diagnostic et le traitement ultérieurs sont couverts par Medicaid.

Healthchek couvre dix bilans de santé au cours des deux premières années de la vie et des bilans annuels par la suite et propose un examen physique complet comprenant :

- les antécédents médicaux
- examen complet sans vêtements (avec l'approbation des parents).
- dépistage du développement (pour évaluer si les capacités physiques et mentales de l'enfant sont adaptées à son âge).
- le dépistage de la vue
- le dépistage dentaire
- évaluation de l'audition
- évaluation des vaccinations (pour s'assurer que l'enfant les reçoit à temps).
- [le dépistage du plomb](#) ; et
- autres services ou dépistages selon les besoins

Si vos enfants sont inscrits à Ohio Medicaid, ils peuvent bénéficier des services Healthchek. Si vous avez moins de 21 ans et êtes également inscrit, vous pouvez également bénéficier des services Healthchek.

MÉDICAMENTS

Nous préférons que les médicaments que prend votre enfant soient pris à la maison. Si nécessaire, les médicaments peuvent être administrés à votre enfant à l'école après qu'un formulaire d'autorisation de médication ait été rempli et signé par un parent/tuteur et un

professionnel de la santé. Le personnel de l'école n'est pas autorisé à accepter des médicaments (sur ordonnance ou en vente libre) sans ce formulaire dûment rempli. Tous les médicaments doivent être fournis par le parent/tuteur dans le contenant original avec le nom de l'enfant sur le contenant et doivent être conservés dans une armoire à médicaments verrouillée. **Veillez informer l'enseignant de votre enfant si des médicaments sont nécessaires à l'école. Les formulaires de médication peuvent être obtenus à l'école, auprès de l'infirmière scolaire ou sur le site web de CCS.**

MALADIE ET INFECTION TRANSMISSIBLE

Les parents/tuteurs seront immédiatement avertis pour venir chercher leur enfant à l'école s'il tombe malade pendant la journée scolaire. Conformément aux règles d'autorisation de l'ODE, un enfant sera exclu de l'école s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Diarrhée (plus d'une selle anormalement molle dans une période de vingt-quatre heures).
- Une toux sévère
- Respiration difficile ou rapide.
- Peau ou yeux jaunâtres.
- Conjonctivite (œil rose)
- Température de cent degrés Fahrenheit.
- Éruption cutanée non diagnostiquée.
- Urine inhabituellement foncée et/ou selles grises ou blanches.
- Raideur de la nuque
- Preuve de gale, ou d'une autre infestation parasitaire.
- Tout signe ou symptôme de maladie transmissible, y compris le COVID-19

Veillez tenir l'enseignant de votre enfant informé de tout changement de coordonnées d'urgence au cours de l'année scolaire.

Si votre enfant présente l'un des symptômes mentionnés précédemment, vous devez le garder à la maison jusqu'à ce qu'il/elle soit suffisamment rétabli(e) pour retourner à l'école. Votre enfant doit rester à la maison pendant 24 heures après la fin de la diarrhée, des vomissements ou de la fièvre (sans médicament pour faire baisser la fièvre).

Si votre enfant présente une éruption cutanée non diagnostiquée, il doit être examiné par un professionnel de la santé ou rester à la maison jusqu'à ce que l'éruption disparaisse.

Vous trouverez d'autres informations et formulaires relatifs à la santé sur le site Web de CCS, sous la rubrique Santé, Famille et Services communautaires.

CONTRÔLE DE SANTÉ

Le ministère de l'éducation d'Ohio exige qu'un examen de santé soit effectué par une infirmière diplômée chaque année pendant que votre enfant est inscrit à notre programme. Ce dépistage comprend la taille, le poids, l'indice de masse corporelle, la vision, l'audition et le contrôle dentaire. Il sera effectué à l'école et les résultats seront envoyés aux parents/tuteurs. Les résultats seront envoyés aux parents/tuteurs. Ce dépistage ne satisfait pas à l'exigence d'un examen médical par un professionnel de la santé.

PHOTOGRAPHIES

Pendant l'année scolaire, de nombreux enseignants prennent des photos ou des vidéos pour divers projets de classe ou d'école. Des photos peuvent même être prises pour développer du matériel de formation professionnelle. Un formulaire d'autorisation de prise de photos vous sera remis lors de votre inscription à l'école.

PRÉSENCE ET RETARD

Il est important que votre enfant soit présent à l'école à l'heure tous les jours. Lorsque votre enfant manque une quantité importante de cours, même si les absences sont excusées, l'enfant manque un temps d'instruction critique et des opportunités d'apprentissage. Manquer 1 ou 2 jours toutes les deux semaines peut :

- Rendre plus difficile le développement des compétences de littératie précoce.
- Rendre plus difficile la préparation de l'école maternelle et au-delà.
- Ils développent une mauvaise habitude d'assiduité dont il est difficile de se défaire.

Une nouvelle loi de l'état définit l'absence excessive et l'absentéisme scolaire :

Absence excessive : un(e) élève manque 38 heures d'école ou plus au cours d'un même mois, ou 65 heures ou plus au cours d'une année scolaire, avec ou sans excuse légitime.

L'absentéisme scolaire : un(e) élève est absent de l'école sans excuse légitime pendant 30 heures consécutives ou plus, 42 heures ou plus dans un mois, ou 72 heures ou plus dans une année scolaire.

Si un(e) élève est absent(e) pendant 30 heures consécutives ou plus (4,5 jours) ou 42 heures ou plus en un mois (6,5 jours), une lettre sera envoyée à la famille. Si l'assiduité ne s'améliore pas, une réunion peut être programmée avec un travailleur social de l'EPE pour élaborer un plan de réussite.

Si un(e) élève est absent(e) pendant 10 jours consécutifs (65 heures), une lettre sera envoyée à la famille et l'élève sera retiré de l'école le 15ème jour d'absence.

AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Chaque parent doit remplir un formulaire d'autorisation qui indique qui est autorisé à venir chercher votre enfant à l'école. Si la personne autorisée à venir chercher l'enfant est une personne

autre que le parent et une personne inconnue du personnel de l'EPE, une **pièce d'identité valide** sera demandée lors du premier ramassage. **Les parents doivent contacter l'enseignant de l'EPE lorsqu'il y a un changement de la personne autorisée à venir chercher l'enfant.**

NUMÉROS D'URGENCE

Les parents/tuteurs doivent disposer de 3 numéros de téléphone d'urgence pour appeler et organiser la prise des élèves en cas de retard ou d'autres urgences. Ces numéros doivent figurer sur la carte d'urgence remise lors de l'inscription ou de l'orientation. Le parent doit informer l'école en cas de changement de numéro d'urgence, et l'école **doit avoir un numéro d'urgence fonctionnel à contacter à tout moment.**

LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA LOI

Fournir une bonne éducation aux enfants et les garder en sécurité sont des objectifs importants de Columbus City Schools. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre ces objectifs. Veuillez également garder à l'esprit que nous sommes légalement obligés de signaler tout soupçon de négligence et/ou d'abus.

Le département de l'éducation d'Ohio (ODE) délivre une licence à toutes les classes de petite enfance de Columbus City Schools. Une visite de contrôle annuelle est effectuée chaque année pour s'assurer que tous les sites sont en conformité avec les règles de licence préscolaire de l'ODE. Les rapports de conformité sont affichés dans chaque classe. Les parents peuvent obtenir une copie du rapport de conformité de la classe en contactant l'enseignant de la petite enfance. Pour déposer une plainte concernant une violation des règles relatives à la licence pour les établissements préscolaires, les parents peuvent contacter le bureau de l'éducation de la petite enfance au 614-466-0224 ou le département de la médiation au 614-466-4839.

DIRECTIVES SUR LA DISCIPLINE DE LA PETITE ENFANCE

Le programme de la prématernelle de Columbus City Schools utilise une approche positive et progressive de la discipline en classe. L'enseignant(e) préscolaire commence le processus de discipline positive le premier jour d'école en faisant ce qui suit :

Faire participer les enfants tout en établissant ces règles simples :

- Nous nous respectons et nous respectons les autres.
- Nous utilisons nos voix intérieures dans le bâtiment.
- Nous nettoyons notre espace lorsque nous avons terminé notre travail et nos jeux.
- Nous écoutons pendant que les autres parlent.

Organiser la classe pour atteindre l'objectif d'une bonne gestion de la classe.

Planifier des activités appropriées et équilibrées entre les activités actives et les activités calmes au cours de la journée.

Faire preuve de sollicitude, d'attention et d'équité envers chaque enfant.

Faire preuve de sollicitude, d'attention et d'équité envers chaque enfant.

La discipline dans une classe préscolaire est considérée comme un moyen de guider le comportement des enfants. L'objectif ultime de la discipline est d'aider les enfants à contrôler leur propre comportement.

Des techniques d'orientation et de gestion des enfants constructives et adaptées à leur développement sont utilisées à tout moment.

Les mesures comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : le temps d'arrêt, la réorientation, la discussion avec l'enfant et le parent, les félicitations pour le comportement approprié et l'établissement de ces règles simples pour la classe préscolaire.

Pour les quelques enfants qui peuvent être perturbateurs ou incapables de s'installer dans une routine, le personnel de l'école préscolaire élaborera un plan d'action avec le(s) parent(s) pour aider l'enfant.

La discipline positive et progressive est basée sur les directives suivantes :

- Le respect de chaque enfant en tant que personne.
- Engagement à prendre soin et à assurer le bien-être de chaque enfant.
- Éviter les punitions cruelles, dures, corporelles ou inhabituelles.
- Éviter les contraintes physiques, le langage grossier, les menaces, les remarques désobligeantes et/ou la violence verbale.
- Respecter les lieux et les moments de séparation appropriés en fonction de l'âge et du développement de l'enfant.

NIVEAUX ET STRATÉGIES D'INTERVENTION SUR LE COMPORTEMENT

Tous les élèves ont le droit d'apprendre et aucun élève n'a le droit de perturber les activités d'apprentissage des autres. La sûreté et la sécurité de votre enfant sont notre plus grande priorité et nous nous engageons à fournir un environnement d'apprentissage sûr. En tant que parent d'élève de Columbus City Schools, l'ESSA (Loi sur la réussite de chaque élève) stipule que vous avez le droit : d'avoir accès aux niveaux de performance individuels de votre enfant sur les évaluations de l'Etat, et de savoir si l'école de votre enfant fait des progrès selon le bulletin de l'Etat.

Le Guide de la réussite scolaire fournit des définitions des infractions de comportement et définit un menu de conséquences qui peuvent résulter d'un mauvais comportement. La mauvaise conduite est définie dans un ordre progressif comme suit :

Le personnel de Columbus City Schools fournit des stratégies

Niveau I	Infractions mineures
Niveau II	Récidive d'infractions de niveau I ou grave inconduite
Niveau III	Récidive d'infractions de niveau I ou II, de comportements illégaux et/ou graves, ou d'infractions mettant en danger la vie ou la santé des personnes.

d'intervention correctives et des instructions aux élèves qui ne répondent pas aux attentes en matière de comportement. Les châtiments corporels, sous quelque forme que ce soit, ne sont pas autorisés.

Plusieurs options pour corriger le comportement de l'élève peuvent être choisies en fonction des besoins individuels de l'élève, y compris l'âge et le niveau scolaire de l'élève, ses antécédents de mauvais comportement, l'infraction spécifique et sa gravité. Le personnel de l'école utilise les stratégies d'intervention décrites ci-dessous pour aider à augmenter les comportements souhaités.

Stratégies d'intervention du CCS

Contact/Conférence avec les parents - Notification et conférence avec les parents concernant le comportement de l'élève pour toutes les mesures disciplinaires.

Stratégies comportementales dans les écoles - Voici quelques exemples :

- Créer un contrat comportemental avec l'élève
- Enseigner/apprendre des stratégies de gestion de la colère
- Perte de privilèges à l'école
- Ré-enseignement de l'attente comportementale
- Orientation vers le conseiller scolaire ou le travailleur social de l'école.
- Orientation vers l'équipe d'aide à l'intervention ou début des systèmes de soutien à plusieurs niveaux (M.T.S.S.).

SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le programme d'éducation de la petite enfance offre de nombreux services aux enfants ayant des besoins spéciaux et à leurs familles. Une description détaillée de ces services se trouve dans la brochure « De qui vient cette idée ? » (Whose IDEA Is This) qui est remise aux parents pendant le processus d'orientation, d'évaluation et de placement. Une brève description de ces services est fournie ci-dessous.

Évaluation :

Les enfants qui sont orientés vers des services de besoins spéciaux peuvent recevoir une évaluation multifactorielle sans frais pour la famille. Cette évaluation peut être effectuée par des travailleurs sociaux, des enseignants, des infirmières scolaires, des psychologues scolaires, des orthophonistes, des ergothérapeutes et/ou des kinésithérapeutes. L'évaluation comprend des entretiens, des observations, des évaluations standardisées et des évaluations fondées sur des critères. Une fois l'évaluation terminée, les parents sont invités à rencontrer l'équipe d'évaluation afin de déterminer si l'enfant peut bénéficier de services d'éducation spécialisée.

Programme d'enseignement individualisé (IEP) :

S'il est déterminé que l'enfant a droit à des services d'éducation spécialisée conformément aux règles d'Ohio pour l'éducation des enfants handicapés d'âge préscolaire, les parents seront invités à participer à une conférence pour rédiger un programme d'éducation individualisé (PEI ou IEP). Ce programme doit être élaboré conjointement par les parents, l'enseignant et le personnel des services connexes. Le PEI comprendra les buts et objectifs à atteindre pour l'enfant au cours de l'année scolaire et doit indiquer l'endroit où ces services peuvent être le mieux dispensés. Un PEI doit être rédigé avant que la prestation des services ne commence, il doit être revu au moins quatre fois au cours de l'année scolaire et doit être révisé au moins une fois par an. Les parents peuvent demander une révision du PEI à tout moment.

Services connexes :

À la suite de l'évaluation, l'équipe du PEI peut également déterminer qu'un enfant est admissible à des services connexes. Ces services peuvent inclure l'ergothérapie, la physiothérapie, l'orthophonie, les services de psychologie scolaire, les services d'infirmière scolaire, l'orientation et la mobilité et/ou le transport. Le montant de chaque service doit être documenté dans le PEI. Ces services seront revus à chaque fois que le PEI sera révisé.

DÉCLARATION DE RÉÉVALUATION DES PROGRAMMES POUR ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

(POUR LES ÉLÈVES AYANT DES IEP OU PEI)

Vous serez informé(e) lorsque votre enfant sera prêt pour un programme d'âge scolaire. Ce processus de réévaluation est généralement appelé « transition ». Vous serez contacté(e) et votre autorisation sera nécessaire pour mener à bien ce processus. Si votre enfant est actuellement inscrit dans une école de Columbus City Schools, l'évaluation aura lieu dans cette école.

L'équipe de réévaluation peut être composée des parents, du coordinateur de l'éducation spéciale, du psychologue scolaire, de l'enseignant préscolaire spécialisé, de l'enseignant général, de l'ergothérapeute, du physiothérapeute et de l'orthophoniste. L'équipe effectuera une série de tests et d'observations afin de déterminer les besoins de votre enfant pour l'année scolaire suivante. Les résultats de ces évaluations détermineront si votre enfant peut bénéficier de services d'éducation spécialisée conformément aux directives relatives à l'âge scolaire. Une fois l'éligibilité déterminée, les options de placement seront discutées avec vous.

Le placement de votre enfant dans une classe d'éducation de la petite enfance ne garantit pas automatiquement l'acceptation de votre enfant dans ce bâtiment pour les services d'âge scolaire. Si vous êtes intéressé par une école autre que l'école maternelle la proche de vous, vous devez remplir un formulaire de tirage au sort/choix de l'école.

TRANSPORTATION

(POUR LES ÉLÈVES AYANT DES IEP OU PEI)

Les enfants d'âge préscolaire ayant un PEI sont transportés du domicile à l'école et à nouveau au domicile. Le district n'est pas tenu d'assurer le transport depuis le domicile d'une baby-sitter ou d'autres lieux alternatifs. Si vous habitez dans une zone où il est difficile pour un bus scolaire d'entrer et de faire demi-tour, vous devrez peut-être emmener votre enfant au coin le plus proche de la rue.

Un adulte doit rester avec l'enfant jusqu'à l'arrivée du bus et l'aider à monter dans le bus. Un adulte doit également rejoindre le bus à la fin de la journée scolaire de votre enfant. Si aucun adulte n'accompagne votre enfant sur le chemin du retour, il sera conduit aux services de l'enfance du comté de Franklin, situés au 535 E. Mound St. Columbus, 614-229-7000.

Si votre enfant est équipé d'un harnais, qui sert de ceinture de sécurité dans le bus, il/elle doit le porter lorsqu'il/elle monte dans le bus pour se rendre à l'école et également lorsqu'il/elle rentre chez lui/elle après l'école. La fermeture éclair doit être placée à l'arrière. Si votre enfant utilise un siège auto, celui-ci restera dans le bus.

Les parents sont tenus d'appeler le bureau des transports et l'école lorsqu'un enfant sera absent. Le numéro du bureau des transports est le 614-365-5074. Les arrangements initiaux et les changements de transport sont effectués par le bureau de l'école maternelle pour enfants à besoins spécifiques. Les questions concernant ces arrangements peuvent être posées en appelant le 614-365-5205.

De même, si vous prévoyez de venir chercher votre enfant, veuillez appeler l'école et en informer l'enseignant. Si vous n'êtes pas à l'école au moment du départ des bus, votre enfant sera placé dans le bus pour la maison. Il n'y a pas de service de garde avant/après l'école.

PROGRAMME DE MENTORAT POUR LES PARENTS (POUR LES ÉLÈVES AYANT DES IEP OU PEI)

Pour les familles qui sont orientées vers des services de besoins spéciaux, le programme de l'EPE compte des parents d'enfants ayant des besoins spéciaux parmi son personnel pour répondre aux questions. Si vous souhaitez parler à un parent mentor, vous pouvez le joindre au 614-365-5211.

PARTICIPATION DES FAMILLES ET PARTENARIATS

Les parents et les membres de la famille font partie intégrante de l'expérience de l'éducation de la petite enfance et sont impliqués dans tous les aspects de notre programme. En tant que premier enseignant de l'enfant, les parents sont considérés comme des partenaires dans le processus éducatif. Le programme d'éducation de la petite enfance offre un certain nombre d'options permettant aux familles de s'engager dans l'apprentissage de leur enfant :

- Apprenez à connaître l'enseignant de votre enfant et déterminez le meilleur moyen de communiquer avec lui/elle (téléphone, courriel, texte, notes quotidiennes dans un sac à dos, etc.) Faites part de vos aspirations pour votre enfant.
- Soyez un parent informé en consultant quotidiennement le cartable de votre enfant pour découvrir ce qu'il/elle apprend actuellement à l'école. Posez des questions lorsque vous sentez que vous avez besoin d'en savoir plus sur un sujet.
- Faites du bénévolat dans la salle de classe.
- Participez et aidez à planifier les soirées familiales et les journées portes ouvertes.
- Participez et aidez à planifier les excursions scolaires.
- Participez aux conférences et ateliers parents/professeurs.
- Se porter volontaire pour être une mère/père de classe.
- Participez à des activités de mentorat entre familles.
- Participez à la rédaction d'un bulletin d'information familial.
- Organisez une journée d'orientation professionnelle et partagez vos talents avec la classe.

Les familles peuvent aider leurs enfants à la maison en essayant les conseils et idées suivants :

- Aidez votre enfant à commencer la journée prête à apprendre en vous assurant qu'il/elle a eu une bonne nuit de sommeil, qu'il/elle a pris un petit-déjeuner sain et qu'il/elle arrive à l'école à l'heure.
- Lisez quotidiennement à votre enfant et donnez l'exemple de la lecture.

- Prenez le temps, chaque jour, de poser des questions ouvertes, d'écouter et de parler de ce que votre enfant a appris à l'école.
- Souscrivez une carte de bibliothèque pour votre enfant et visitez souvent la bibliothèque.
- Fournissez un endroit calme et spécial pour vous et votre enfant lorsque vous lisez ou faites des activités d'apprentissage ensemble.
- Créez des moments d'apprentissage. Les événements du quotidien peuvent être une occasion d'apprendre. Par exemple : mettre la table peut permettre d'acquérir des compétences en mathématiques et de suivre des instructions, lors d'une sortie shopping parler des différentes couleurs, formes, lettres, chiffres et mots que vous voyez.
- Rassemblez du matériel pour favoriser l'apprentissage à la maison : livres, jeux de société, puzzles et fournitures artistiques. Ces activités peuvent encourager le développement de la pensée critique.
- Chaque jour, demandez à votre enfant de vous apprendre quelque chose qu'il/elle a appris à l'école.
- Continuez à communiquer l'importance de l'école en fixant des attentes appropriées pour la réussite de votre enfant.

FORMULAIRE D'ACCORD FAMILIAL POUR L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

J'ai examiné une copie du manuel de la famille de l'éducation de la petite enfance de Columbus City Schools qui contient des informations sur le programme Healthchek.

Signature du parent/tuteur/de la tutrice

Date

Je comprends que si mon enfant est placé dans une classe d'éducation de la petite enfance, un représentant du département de l'éducation d'Ohio visitera la classe chaque année pour s'assurer de sa conformité aux règles d'autorisation des établissements préscolaires de l'Ohio. Je peux obtenir une copie du rapport de conformité en contactant l'enseignant de mon enfant. Pour déposer une plainte concernant une violation des règles d'autorisation des établissements préscolaires, je peux contacter le bureau de l'éducation de la petite enfance au 614-466-0224 ou le département de la médiation du au 614-466-4839.

Signature du parent/tuteur/de la tutrice

Date

J'ai examiné une copie du guide de Columbus City Schools pour la réussite des élèves qui contient la politique de discipline de l'éducation de la petite enfance. J'ai signé la déclaration de consentement à la divulgation d'informations située au dos de ce document qui décrit comment le district peut ou ne peut pas utiliser les photos, le son, la vidéo ou les images électroniques de mon enfant.

Signature du parent/tuteur/de la tutrice

Date

Je comprends qu'étant donné que mon enfant est placé dans une classe d'éducation de la petite enfance, j'ai la possibilité d'être inclus dans la liste des parents/enfants de la classe qui comprend le nom et la date de naissance de mon enfant, mon nom et mes coordonnées. Ces informations peuvent être partagées avec les autres parents des enfants de la classe.

_____ Je consens à ce que les informations ci-dessus soient incluses dans la liste des élèves de la classe.

_____ Je ne donne PAS mon accord pour que les informations ci-dessus soient incluses dans le fichier.

Signature du parent/tuteur/de la tutrice

Date

Je suis intéressé(e) à être un(e) représentant(e) du groupe de parents pour l'éducation de la petite enfance.

_____ OUI _____ NON

Département de l'éducation spéciale et des services de soutien aux élèves
Division de l'éducation de la petite enfance

Les règles d'assiduité

Il est important pour votre enfant d'aller à l'école tous les jours. Lorsque votre élève manque une quantité importante d'heures de cours, même si les absences sont excusées, l'enfant manque un temps d'instruction critique et des opportunités d'apprentissage. Si un(e) élève manque 30 heures d'école consécutives ou plus sans excuse, ou 42 heures ou plus sans excuse en un mois, il/elle peut être retiré(e) du programme d'éducation de la petite enfance. Si un(e) élève est absent(e) pendant dix jours consécutifs (65 heures), une lettre sera envoyée à la famille et l'élève sera retiré le 15^{ème} jour d'absence de l'école.

Si votre élève doit être absent ou en retard, il est de votre responsabilité de prévenir l'école et, en cas d'absence, de remettre un mot d'excuse.

Les absences peuvent être excusées pour les raisons suivantes :

- Maladie personnelle (peut être excusée par un appel téléphonique des parents/tuteurs légaux, une excuse écrite ou une note du médecin).
- Maladie ou décès d'un membre de la maison (avec présentation d'une note du parent/du médecin).
- Rendez-vous médicaux ou dentaires, pouvant nécessiter une vérification écrite du rendez-vous.
- Fête religieuse

J'ai lu et compris le texte ci-dessus.

Signature

Date